



Kit Amiante

KIT COMPLET JETABLE DE PROTECTION TRAVAUX EN PRESENCE D'AMIANTE

Composition du kit



- **Combinaison à capuche**
Catégorie III - Type 5/6



- **1 Masque de protection***
FFP3 NR D
EN 149:2001+A1:2009



- **1 Paire de gants**



- **1 Paire de lunette**



- **1 Rouleau adhesif amiante**



- **1 Sac de récupération**



- **1 Paire de surbottes**

Tailles



WA-KAN-03



WA-KAN-04



WA-KAN-05

Référence : WA-KAN-0X



MODE D'EMPLOI KIT AMIANTE À USAGE UNIQUE

Ce kit contient des équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique. Les équipements du kit sont utilisables lors d'interventions occasionnelles et de courte durée dans des locaux ventilés et susceptibles de contenir ou de cacher de l'amiante. Il protège les professionnels du bâtiment, lors de courts travaux d'entretien, de réparation, de rénovation ou de maintenance.

Le kit est composé d'une combinaison Type 5-6 (EPI de catégorie III), d'une paire de gants (EPI de catégorie III), d'un masque FFP3 NR D (EPI de catégorie III), d'une paire de surbottes (produit d'hygiène non EPI) et d'une paire de lunette (EPI de catégorie II).

MISE EN PLACE DANS L'ORDRE DES ÉQUIPEMENTS

Avant Utilisation :

1. Lire les notices d'information de chaque équipement.
Les surbottes ne possèdent pas de notice d'utilisation car ce n'est pas un EPI.
2. Enfilez la combinaison et les surbottes, sans ôter vos chaussures ni vos vêtements.
3. Installez le demi-masque sur le visage en pressant sur la barrette nasale afin d'assurer une bonne étanchéité autour du visage
4. Positionner les lunettes sur le visage.
5. Ajustez la capuche de la combinaison.
6. Enfilez les gants et ajustez les manches de la combinaison par-dessus.
7. Assurez l'étanchéité de l'ensemble des accessoires (gants, bottes, etc. ...) en positionnant un morceau d'adhésif fourni dans le kit.
8. Bien coller le rabat sur la combinaison afin de cacher la fermeture à glissière et poser par-dessus le long du rabat un morceau d'adhésif pour une meilleure étanchéité.

Après Utilisation :

1. Retirez votre combinaison et les gants en faisant glisser l'ensemble vers le bas
2. Puis ôtez le demi-masque, ainsi que les lunettes.
3. Mettre le demi-masque, la combinaison, les lunettes et les gants dans le sac de récupération.
4. Fermez le sac de récupération à l'aide de l'adhésif amiante.
5. Éliminez ou déposez le sac de récupération selon les normes et réglementations en vigueur.

UTILISATION DU KIT

Avant utilisation, consulter les notices de chaque EPI (combinaison, masque, gant et lunette).
Se référer aux notices pour connaître les limites d'utilisation ou précautions d'utilisation pour chaque EPI.
S'assurer que ces produits sont adaptés à l'usage prévu.
Chaque composant du kit est à usage unique et ne doit pas être réutilisé ou lavé.
Chaque EPI doit être utilisé avant la date de péremption indiqué sur sa notice ou sur son packaging.

AVERTISSEMENT/LIMITES D'UTILISATION

Les articles R231-59 à R231-59-18 du code du travail fixent les règles de protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Le décret N° 96-98 du 7 février 1996 et l'arrêté du 25 avril 2005 complètent le dispositif réglementaire.

Pour tous les types d'activité (entretien, maintenance, retrait ou confinement d'amiante ...), le chef d'établissement (celui qui emploie les salariés qui sont susceptibles d'être exposés à l'amiante par les travaux qu'ils vont réaliser) doit prendre toutes les mesures visant à réduire les niveaux d'exposition et le nombre de personnes exposées. Il doit procéder à l'évaluation des risques (nature, durée et niveau d'exposition collective ou individuelle), pour ensuite informer les travailleurs sur ces risques (une notice doit être établie pour chaque poste exposant à un risque). Il doit les former à la prévention et à la sécurité et mettre en œuvre les mesures de protections collectives ou, à défaut, individuelles adaptées, de manière que l'exposition des travailleurs soit maintenue au niveau le plus bas qu'il est techniquement possible d'atteindre et toujours inférieure aux valeurs limites d'exposition (...). Le choix d'un équipement de protection individuelle ne peut se faire qu'après l'analyse des risques relatifs à chaque situation de travail, en fonction des niveaux relevés sur site et des procédures de travail retenues. Se reporter à la notice individuelle d'information de chaque équipement.

Medicom ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'une utilisation inappropriée du kit.



MEDICOM SAS

Boulevard de la chanterie - 49124 Saint Barthélemy d'Anjou - FRANCE

sales.support.pro.eu@medicom.com